**Communication réalisée auprès des caisses du régime général relativement à l’ouverture du service CDR concernant les pathologistes.**

*La généralisation du Tiers Payant implique de mettre en œuvre les solutions pour en faciliter l'application. Il existe des cas où l'acquisition des informations nécessaires à la facturation est rendue difficile. C'est notamment le cas des médecins et laboratoires d'anatomo-cyto-pathologie qui n'ont pas toujours les informations telles que le NIR pour pouvoir facturer.*

*Il a donc été décidé de mettre CDR à la disposition des laboratoires d'anatomo-cyto-pathologie afin de pouvoir récupérer le NIR de l'ouvrant droit ainsi que les droits de l'assuré.*

*Cette mise à disposition peut d’ores et déjà être réalisée pour les laboratoires qui en font la demande, avec un accompagnement des conseillers informatique service.*

*La généralisation à l’ensemble de la profession sera proposée par les caisses au 2nd semestre 2017.*

*Cette mise à disposition ne dispense pas le professionnel de santé de la montée en charge ADRi. A l’instar des pratiques déjà préconisées pour les centres de santé, ADRi doit s’articuler avec CDR. Ce dernier est à utiliser dans les cas d’absence des données nécessaires à l’interrogation d’ADRi pour fiabiliser la facturation.*

*Le support technique de CDR est assuré par la Hot Line Espace Pro pour cette profession également.*

**Procédure permettant de récupérer le package technique qui doit être installé dans l’environnement informatique pour permettre l’accès au service CDR sécurisé par une carte de la famille  CPS (CPS, CPF, CPE nominative).**

**La CNAMTS préconise que cette installation soit accompagnée par un Correspondant Informatique Service de la caisse de rattachement.**

Le package CDR (composants et documentation technique) peut être récupéré selon la procédure suivante :

 1)      Demande de l’identifiant et du mot de passe d’accès par mail à [relations-industriels@sesam-vitale.fr](mailto:relations-industriels@sesam-vitale.fr) en précisant :

-  ses coordonnées (nom, prénom, fonction, mail) et sa caisse de rattachement   
-  le nombre d’anatomo-cyto-pathologistes concernés avec les numéros RPPS (ou FINESS dans le cas d’une structure)

 2)      Récupération des  composants du package CDR disponibles en téléchargement sur un espace Web sécurisé : <https://etablissements.sesam-vitale.fr/> après réception des identifiants

A noter :

La documentation technique disponible dans le package CDR :   
- permet de savoir précisément si l’environnement technique répond aux pré requis et conditions de compatibilité  
- rappelle les coordonnées de l’assistance technique en cas de besoin

**Les 2 fiches d’information (n°54 et 55) et la grille de compatibilité sont à lire attentivement avant toute installation.**

 Actions post installation :

1)      Tester la connexion à CDR selon la procédure en section 6 de la fiche n°55 (Connexion au portail et moyens de test)

2)      Compléter la fiche technique d’installation (SEL-FINC-004) et l’envoyer par courriel à l’assistance technique comme indiqué

En cas d’un environnement distribué (clients légers), veiller à respecter les consignes particulières d’installation (composants sur le serveur et non sur les clients légers).

 L’assistance téléphonique, assuré par la Hot Line Espace Pro est accessible comme suit :

Tel : 0 811 709 710

Mail : [support-technique-ps@cnamts.fr](mailto:support-technique-ps@cnamts.fr)